



**Les services scolaires de Québec  
pour les personnes ayant un trouble du spectre de  
l'autisme (TSA)**

**Dernière mise à jour : juillet 2016**

**Présentation basée sur le document produit par ATEDM**

## **LA SCOLARITÉ - UN DROIT POUR TOUS LES ENFANTS**

---

Au Québec, tous les enfants de cinq ans et plus doivent être scolarisés. Par contre, les enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme ont le droit d'être scolarisés dès l'âge de 4 ans, et ce, jusqu'à 21 ans sur demande des parents, comme le stipule la *Loi sur l'instruction publique*. Il est très facile de la trouver en ligne pour consultation.

### **COMMISSIONS SCOLAIRES**

Dans la région de Québec, quatre commissions scolaires se partagent le territoire : Commission scolaire de la Capitale, Commission scolaire des Découvreurs, Commission scolaire des Premières-Seigneuries et la Commission scolaire Central Quebec (anglophone). Pour la région de Portneuf, c'est la Commission scolaire de Portneuf. (Voir l'Annexe 2 pour la liste complète des écoles et leurs services adaptés ainsi que l'Annexe 3 pour comprendre la hiérarchie interne d'une commission scolaire)

### **PROCÉDURE D'INSCRIPTION**

Vous devez vous présenter à votre école de quartier afin de remplir la demande d'inscription scolaire et de soumettre une photocopie du rapport d'évaluation indiquant le diagnostic de TSA. Il peut aussi vous être demandé de remettre le certificat de naissance, la carte d'assurance maladie et le carnet de vaccination. Les élèves présentant un TSA se voient généralement attribuer le code 50. Ce code constitue une reconnaissance des besoins de votre enfant. Administrativement, cela signifie que l'école reçoit un montant d'argent de la commission scolaire afin de payer les services. Si votre enfant reçoit son diagnostic en cours d'année scolaire, il pourrait tout de même avoir droit à des services afin de bien répondre à ses besoins, même si le code 50 n'apparaît pas immédiatement à son dossier. Informez-vous à votre école des possibilités.

L'inscription doit initialement se faire à l'école de quartier, même si vous envisagez une école différente pour votre enfant. Dépendamment de ses besoins, une autre école pourrait mieux convenir. Selon la *Loi sur l'instruction publique*, article 4, « L'élève ou, s'il est mineur, ses parents, ont le droit de choisir, à chaque année, parmi les écoles de la commission scolaire dont il relève et qui dispense les services auxquels il a droit, celle qui répond le mieux à leur préférence ». Il est cependant important de noter que certains établissements ou classes peuvent avoir leurs propres règles d'inscription. Aussi, notez que chaque commission scolaire possède sa propre politique d'admission et d'inscription.

Pour les parents qui souhaitent que leur enfant soit intégré dans une classe régulière, il est important d'informer le directeur de l'école du diagnostic de votre enfant. La collaboration avec le directeur de l'école est une des clés de la réussite de l'intégration de votre enfant.

Une fois l'école choisie, il est fortement recommandé de planifier une rencontre avec le personnel qui s'occupera de votre enfant afin de mettre en place une procédure d'intégration. Cette dernière peut comprendre, selon les besoins de l'enfant : une visite des lieux avant la rentrée scolaire, la prise de photos des locaux, du personnel, de son casier, la transmission d'informations importantes reliées à votre enfant, etc.

### **SERVICES DE SCOLARISATION OFFERTS**

Une fois que l'inscription est faite, l'école ouvre un dossier avec les informations concernant votre enfant et le fait parvenir, en partie, à la commission scolaire où une conseillère pédagogique et/ou un comité étudie le dossier et soumet une recommandation sur le type de service qui, selon eux, répond le mieux aux besoins de votre enfant. Trois types de recommandations peuvent être faites :

#### **1. Intégration en classe ordinaire**

Les enfants qui peuvent suivre le programme scolaire régulier sont intégrés dans leur école de quartier. Dans ce type de service, l'enfant peut recevoir l'aide d'un accompagnateur pour faciliter son intégration ou sa compréhension, selon ses besoins.

#### **2. Classes spécialisées dans une école ordinaire**

Les classes adaptées sont des classes à effectifs réduits dans lesquelles on retrouve des enfants ayant des difficultés similaires. Par exemple, l'école des Écrivains offre des classes spécialisées en TSA (service des Petits Princes), qui s'inspirent du modèle TEACCH.

#### **3. École spécialisée**

Les enfants qui présentent un retard plus important et qui nécessitent un encadrement plus serré sont habituellement dirigés vers les écoles spécialisées. À Québec, l'école primaire qui a le mandat régional en TSA est l'école St-Michel et l'école secondaire est l'école de la Cité.

Chaque commission scolaire a accès à une personne responsable des services d'adaptation scolaire. Vous pouvez faire appel à ces personnes lors de situations difficiles, auxquelles vous et l'école ne trouvez pas de solution. Il est important de vous adresser à la direction des services adaptés, qui vous dirigera vers la bonne personne.

Afin de soutenir les commissions scolaires, il y a un service régional de soutien et d'expertise pour les élèves ayant un TSA de la région de Québec et de Chaudière-Appalaches. Il a comme mandat de soutenir les intervenants des milieux scolaires, notamment en leur offrant de la formation et un rôle conseil. Vous pouvez demander à la direction de l'école de communiquer avec ce service au besoin.

### **TRANSPORT SCOLAIRE**

Le service du transport scolaire est offert par les commissions scolaires. Selon les besoins de l'enfant et le trajet à effectuer, il est possible de faire des adaptations. Il est important d'informer la commission scolaire du comportement de votre enfant dans le transport afin que ses adaptations soient mises en place.

Si vous décidez de ne pas inscrire votre enfant à son école de quartier, le transport scolaire n'est alors pas fourni par la commission scolaire. Il devient donc de votre responsabilité d'assurer le transport. Cette règle ne s'applique cependant pas aux enfants fréquentant une école ayant un mandat régional (ex : école St-Michel). Il est également à noter que le Service de transport adapté de la capitale (STAC) ne fait pas de transport scolaire.

### **SERVICE DE GARDE**

Pour les enfants d'âge primaire, les services offerts sont variables d'une commission scolaire à une autre, il est donc souhaitable que vous vous informiez directement auprès de l'école. Habituellement, des frais sont exigés pour ce service. Il est possible que le service ne soit pas offert dans les écoles spécialisées, mais qu'il soit accordé dans l'école de quartier. Des ententes sont possibles. Il est important de signifier vos besoins lors de l'inscription.

Pour les élèves de 12 à 21 ans, des services de surveillance sont organisés dans trois établissements : le Patro Roc-Amadour, l'école L'Envol et le Quebec High School. Informez-vous auprès de ces milieux pour plus d'information.

Lorsque votre enfant fréquente un milieu de garde après l'école, notez que le transport pour le retour doit être assuré par vous.

### **SERVICES SCOLAIRES POSTSECONDAIRES**

L'étudiant présentant un trouble du spectre autistique qui poursuit ses études au cégep ou à l'université peut recevoir de l'aide du bureau des étudiants ayant un handicap. Ce bureau offre différents services, tel que : trouver un tuteur, trouver une personne pour aider à la prise de notes, de l'équipement spécialisé et du support afin de l'aider à terminer ses études.

Les étudiants qui suivent plus de deux cours par session sont éligibles aux prêts et bourses. Il est important d'indiquer que l'étudiant qui fait la demande a un handicap, ce qui le rend éligible à faire transférer ses prêts en bourse. Le montant est déterminé par l'établissement. Pour ceux qui reçoivent des prestations de la sécurité du revenu, il est important de considérer que l'octroi d'une bourse peut diminuer le montant de ses prestations. Il est recommandé de vous informer auprès de la sécurité du revenu.

### **PROCESSUS DE PLAINTE**

Le mécanisme de plainte demeure un outil important pour les parents. Il peut être utilisé pour demander une révision de décision ou pour porter à l'attention de la commission scolaire le manque de services adéquats pour votre enfant.

Les motifs de plaintes les plus fréquemment observés sont: les suspensions, les arrêts physiques, les approches punitives, la pression sur les parents pour médicamenter l'enfant, l'arrêt de la scolarisation, le non-respect du plan d'intervention et le manque de services accordés pour répondre aux besoins de l'enfant.

Si vous entreprenez une démarche de plainte et que vous souhaitez être soutenu pour le faire, n'hésitez pas à vous référer à un organisme de défense des droits (OPHQ, Autisme Québec, ou autre).

Selon les commissions scolaires, les processus de plainte suggérés peuvent varier. Il est recommandé de vérifier auprès de votre commission scolaire la procédure en vigueur. Les procédures suggérées ressemblent habituellement à ceci :

1. Parlez d'abord avec la personne concernée afin de lui faire savoir vos insatisfactions. Si la réponse reçue ne vous satisfait pas, passez à l'étape 2.
2. Écrivez une lettre au directeur d'école pour l'aviser de la situation et lui faire vos demandes. Vous pouvez à ce moment, lui demander une rencontre afin de discuter de la situation. Si la réponse reçue ne vous satisfait pas, passez à l'étape 3.
3. Écrivez une lettre à la personne responsable de l'adaptation scolaire et des services complémentaires de la commission scolaire. Votre lettre devrait décrire les démarches déjà réalisées. Si la réponse reçue ne vous satisfait pas, passez à l'étape 4.
4. Écrivez une lettre au directeur général adjoint de la commission scolaire. Si la réponse reçue ne vous satisfait pas, passez à l'étape 5.
5. Écrivez une lettre au secrétaire général de la commission scolaire. Si la réponse reçue ne vous satisfait pas, passez à l'étape 6 (Voir Annexe 1).
6. Écrivez une lettre à la direction générale de la commission scolaire. Si la réponse reçue ne vous satisfait pas, passez à l'étape 7.
7. Écrivez une lettre au protecteur de l'élève de la commission scolaire. Si la réponse reçue ne vous satisfait pas, passez à l'étape 8 (Voir Annexe 1).
8. Contactez la Commission des droits des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Il peut être tentant, pensant accélérer le processus, de passer plus rapidement à une étape supérieure. Cependant, il est fortement recommandé de suivre les étapes, afin d'être le plus efficace possible. Pour vous aider dans la rédaction des lettres, l'annexe 4 vous propose un modèle. Finalement, n'oubliez pas de vous faire accompagner si vous en ressentez le besoin.

Annexe 1 : Secrétaires généraux et Protecteurs de l'élève par CS.

Commission scolaire	Secrétaire Général	Coordonnées
CS de la Capitale	Érick Parent	1900, rue Côté Québec (Québec) G1N 3Y5 Téléphone : 418 686-4040 p.2100 Télécopieur : 418 686-4032 sg@cscapitale.qc.ca
CS des Premières-Seigneuries	Martine Chouinard	643, avenue du Cénacle Québec (Québec) G1E 1B3 Téléphone : 418 666-4666 p.6255 Télécopieur : 418 821-8445 secgen@csdps.qc.ca
CS des Découvreurs	M. Jacky Tremblay	100-945, ave Wolfe Québec (Québec) G1V 4E2 Téléphone : 418 652-2121p.4241 Télécopieur : 418 652-2146 secgen@csdecou.qc.ca
CS de Portneuf	Monique Delisle	310, rue de l'Église Donnacona (Québec) G3M 1Z8 Téléphone : 418 285-2600 p.5027 moniqued@csdp.qc.ca

Commission scolaire	Protecteur de l'élève	Coordonnées
CS de la Capitale	Paul Labrecque	1900, rue Côté Québec (Québec) G1N 3Y5 Téléphone : 418 686-4040 p.2121 protecteureleve@cscapitale.qc.ca
CS des Premières-Seigneuries	Charline Roy	643, avenue du Cénacle Québec (Québec) G1E 1B3 Téléphone : 418 666-4666 p.4682 protecteureleve@csdps.qc.ca
CS des Découvreurs	Louise Croteau	100-945, ave Wolfe Québec (Québec) G1V 4E2 Téléphone rés. : 418-914-6050 Cellulaire : 418-670-6386 louise.croteau@csdecou.qc.ca
CS de Portneuf	Paul Labrecque	310, rue de l'Église Donnacona (Québec) G3M 1Z8 Téléphone : 418 285-2600 p.5100 protecteur@csportneuf.qc.ca

Annexe 2  
Les écoles et les commissions scolaires de Québec et de Portneuf

Commission scolaire de la Capitale					
1900, rue Côté Québec (Québec), G1N 3Y5 418-686-4040 Site web : <a href="http://www.cscapitale.qc.ca">www.cscapitale.qc.ca</a>			Service de l'adaptation scolaire 1460, chemin Sainte-Foy Québec (Québec), G1S 2N9 418-686-4040 poste 2203		
Écoles primaires					
École	Secteur	Mandat régionaux	Classe TSA d'adaptation scolaire	Classe d'adaptation scolaire autre	Programme particulier
Anne-Hébert	Montcalm	✓ (déficience intellectuelle moyenne à profonde)			
de l'Escabelle	Neufchâtel	✓ (déficience auditive/ classe oraliste)			
régionale des Quatre-Saisons	Limoilou	✓ (psychopathologie)			
des Écrivains	Duburger- Les Saules		✓ (Les Petits Princes)		
Saint-Albert-Le-Grand	Limoilou		✓ (Les Petits Princes)	✓ (déficience langagière)	
de la Mosaïque	Duburger- Les Saules			✓ (retard de développement)	
de la Source	Loretteville			✓ (déficience langagière)	
des Berges	Saint-Roch			✓ (difficultés d'apprentissage)	
Marguerite-Bourgeoys	Saint-Sauveur		✓ (Les Petits Princes)	✓ (diagnostics multiples)	
J. Émond A. Boutin	Val-Bélair			✓ (difficultés d'apprentissage langage)	
Saint-Malo	Saint-Sauveur			✓ (difficultés d'apprentissage et difficultés d'apprentissage langage)	

Écoles secondaires *					
École	Secteur	Mandat régionaux	Classe TSA d'adaptation scolaire	Classe d'adaptation scolaire autre	Programme particulier
de la Cité	Limoilou	✓ (TSA et déficience intellectuelle moyenne à profonde)		✓ (CPC)	
Cardinal-Roy	Saint-Roch			✓ (CPC)	
de Neufchâtel	Neufchâtel		✓ (1 classe Unik)	✓ (CPC, FMSS, FPT et Accès-DEP)	
Jean-de-Bréboeuf	Limoilou			✓ (FMSS et Accès-DEP)	
la Camaradière	Duburger-Les Saules		✓ (projet Intégrateur)	✓ (CPC et FPT)	
l'Odyssée	La-Haute-Saint-Charles			✓ (déficience intellectuelle moyenne à sévère)	
Roger-Comtois	Loretteville		✓ (2 classes Unik)		
régionale des Quatre-Saisons	Limoilou			✓ (CPC, FMSS, FPT et psychopathologie)	
Vanier	Vanier			✓ (FPT)	
Boudreau	Vanier			✓ (pré-adulte 15 ans)	

\* Voir le lexique des services d'enseignement en classes spécialisées à la page suivante (page 9).



Lexique des services d'enseignement en classes spécialisées :

CPC : Cheminement particulier de formation continue	En CPC, l'élève progresse à son rythme dans un environnement sécurisant et motivant. Des situations d'apprentissage adaptées aux besoins, aux intérêts et au niveau des élèves favorisent leur cheminement scolaire. Ce programme comprend deux ou trois années de formation durant lesquelles les élèves sont amenés à compléter leurs apprentissages du primaire.
FMSS : Formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé	La FMSS est un programme d'une année. Les élèves y poursuivent leurs apprentissages en 1 <sup>re</sup> ou en 2 <sup>e</sup> secondaire en français, en mathématique et en anglais, tout en développant des compétences reliées à un métier semi-spécialisé par le biais d'expériences de stage. Les élèves qui ont obtenu une qualification FMS ont accès à des passerelles qui mènent vers la formation professionnelle.
FPT : Formation préparatoire au travail :	La FPT est un programme qui s'étale sur trois années scolaires. Les matières offertes dans ce programme sont reliées au développement de l'autonomie de l'élève, tant sur le plan des situations de la vie courante que sur le plan de l'employabilité. Les deux dernières années du parcours incluent des expériences de stage. Certains élèves, à la 3 <sup>e</sup> année de ce parcours, peuvent obtenir une qualification relevant du programme de la FMS.
Pré-adulte 15 ans	Ce service permet à des élèves de 15 ans décrocheurs de faire le point sur leur projet de vie, en travaillant tant sur le plan académique que sur le plan psychosocial. L'élève peut également y vivre des expériences en employabilité. Après son passage dans ce service, l'élève réintègre le service scolaire qui répond à ses besoins et à ses intérêts.
Accès-DEP	Ce service permet à des élèves de 15 ans de poursuivre leurs apprentissages en 3 <sup>e</sup> secondaire dans les matières de base tout en explorant, via des stages en centres de formation professionnelle et en entreprise, le monde de la formation professionnelle. À la fin de leur passage en Accès-DEP, les élèves peuvent accéder à certains programmes qui mènent à un diplôme d'études professionnelles.

### Commission scolaire des Découvreurs

945, avenue Wolfe  
 Québec (Québec), G1V 4E2  
 418-652-2121  
 Site web : [www.csdecou.qc.ca](http://www.csdecou.qc.ca)

**Service de l'adaptation scolaire**  
 945, avenue Wolfe  
 Québec (Québec), G1V 4E2  
 418-652-2121 poste 4222

### Écoles primaires

École	Secteur	Mandat régionaux	Classe TSA d'adaptation scolaire	Classe d'adaptation scolaire autre	Programme particulier
Saint-Michel	Sillery	✓ (TSA et déficience intellectuelle)			
Madeleine-Bergeron	Sainte-Foy	✓ (déficience motrice et organique sévère avec ou sans déficience intellectuelle/sensorielle)			
Saint-Mathieu	Sainte-Foy			✓ (7 classes pour difficultés d'apprentissage)	
L'Étincelle	Sainte-Foy			✓ (5 classes pour difficultés d'apprentissage)	
Sainte-Geneviève	Sainte-Foy			✓ (1 classe pour difficultés d'apprentissage)	
Cœur-Vaillant-Campanile	Sainte-Foy		✓ (3 classes - Les Étoiles filantes)		

Écoles secondaires *					
École	Secteur	Mandat régionaux	Classe TSA d'adaptation scolaire	Classe d'adaptation scolaire autre	Programme particulier
de Rochebelle	Sainte-Foy			✓ (déficience intellectuelle légère à sévère (PDGP), FPT et PFA)	
Polyvalente de L'Ancienne-Lorette	L'Ancienne-Lorette			✓ (FMSS, CPT)	
Collège des Compagnons	Sainte-Foy			✓ (présecondaire, FPT et CPC)	

\* Voir lexique des services d'enseignement en classes spécialisées à la page suivante (page 12).

Lexique des services d'enseignement en classes spécialisées :

<p>Présecondaire</p>	<p>Cette année de transition permet aux élèves qui n'ont pas obtenu les acquis de la 6<sup>e</sup> année du primaire d'évoluer en milieu secondaire, tout en reprenant les concepts et compétences manquantes. Les élèves du présecondaire sont pris en charge par des titulaires qui ont une formation en orthopédagogie et qui amènent les jeunes à développer leur plein potentiel tout en les sécurisant et en leur permettant de vivre des expériences dans une école secondaire.</p>
<p>PDGP : Programme de développement global de la personne</p>	<p>Le PDGP vise le développement global de la personne, particulièrement au niveau du développement cognitif, de l'autonomie, de l'insertion sociale et de l'intégration socioprofessionnelle. Il vise les élèves de 13 à 21 ans, présentant des incapacités intellectuelles moyennes à sévères. (programmes du MEESR : PACTE et DÉFIS).</p>
<p>FMSS : Formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé</p>	<p>Une formation d'un an est offerte aux jeunes de 15 à 18 ans qui, en raison de leurs difficultés d'apprentissage ou d'adaptation à l'école, présentent un retard important et qui, malgré les diverses mesures mises en place pour les soutenir dans leurs acquisitions pédagogiques, ne répondent pas aux attentes du premier cycle du secondaire. Cette formation permet à l'élève de poursuivre sa formation générale tout en se préparant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé.</p>
<p>FPT : Formation préparatoire au travail</p>	<p>Programme de trois ans qui permet aux élèves de poursuivre le plus possible ses apprentissages en formation générale (langue d'enseignement, langue seconde, mathématique, science et technologie, etc.). Ce programme comprend des stages en milieu de travail permettant de développement de compétences professionnelles essentielles à une insertion socioprofessionnelle réussie. Ce programme s'adresse aux élèves de 15 ans qui, au terme du premier cycle du secondaire, n'a pas complété les apprentissages du primaire en langue d'enseignement et en mathématique. La réussite de cette formation est sanctionnée par un certificat ministériel de formation préparatoire au travail.</p>
<p>PFA : Programme de formation appliquée</p>	<p>Ce programme vise le développement de compétences socioprofessionnelles par l'apprentissage en contexte réel selon une approche pédagogique par projets. Il met en application le Programme de formation de l'école québécoise. Ce programme vise à répondre aux besoins, capacités et intérêts des élèves qui présentent un retard académique majeur et un profil de fonctionnement global au niveau de la déficience intellectuelle légère associée ou non à d'autres troubles moteurs, langagiers, physiologiques ou du développement. Les besoins de ces jeunes sont également en lien avec des difficultés de transfert, de généralisation et de jugement qui nécessitent que les apprentissages demeurent concrets, simples et s'effectuent dans un contexte réel et signifiant. Le niveau d'autonomie en regard des tâches de la vie quotidienne demeure à compléter et l'autonomie à la tâche est possible dans le cadre d'un travail répétitif dont les étapes de déroulement ont été explicitement enseignées.</p>
<p>CPC : Cheminement particulier continue CPT : Cheminement particulier temporaire</p>	<p>En CPC/CPT, l'élève progresse à son rythme dans un environnement sécurisant et motivant. Des situations d'apprentissage adaptées aux besoins, aux intérêts et au niveau des élèves favorisent leur cheminement scolaire. Ce programme comprend deux ou trois années de formation durant lesquelles les élèves sont amenés à compléter leurs apprentissages du primaire.</p>

## Commission scolaire des Premières-Seigneuries

643, avenue du Cénacle  
 Québec (Québec), G1E 1B3  
 418-666-4666  
 Site web : www.csdps.qc.ca

**Service de l'adaptation scolaire**  
 2233, avenue Royale  
 Québec (Québec), G1C 1P3  
 418-666-4666 poste 4243

### Écoles primaires

École	Secteur	Mandat régionaux	Classe TSA d'adaptation scolaire	Classe d'adaptation scolaire autre	Programme particulier
de l'Envol	Charlesbourg	✓ (handicap visuel)		✓ (déficience intellectuelle, handicap physique avec déficience intellectuelle, psychopathologie et déficience atypique)	
Joseph-Paquin	Charlesbourg	✓ (trouble sévère du langage, déficience auditive)			
de l'Oasis	Charlesbourg				✓ (Multi-Sens TSA)*p.14
Marie-Renouard	Beauport				✓ (Multi-Sens TSA)*p.14
de la Fourmilière	Charlesbourg		✓ (classe COM-TSA)	✓ (classes COM)	
Beausoleil	Beauport			✓ (3 classes LAN)	
du Parc	Beauport		✓ (2 classes COM-TSA)	✓ (2 classes CPP)	
de l'Escale	Charlesbourg			✓ (classes LAN et CPP)	
de la Pléiade	Beauport			✓ (3 classes COM)	
de l'Harmonie (St-Édouard)	Beauport			✓ (classes CPS)	
Primerose	Beauport			✓ (classes COM et CPS)	
Place-de-l'Éveil	Beauport			✓ (classes CPS)	
Quatre-Vents 1	Beauport			✓ (classes COM et CPS)	
Passerelle	Lac-St-Charles			✓ (classe CPS)	

Lexique:

COM = Classe de Communication

CPP = Cheminement pédagogique particulier

CPS = Cheminement pédagogique et social

LAN = classe de langage

*Multi-sens TSA	Il s'agit d'un programme d'intégration pour élèves autistes en classes régulières. Une psychoéducatrice, une éducatrice spécialisée et une orthopédagogue sont présentes afin de faciliter l'intégration des dix élèves TSA participant au programme. Un local TSA a également été aménagé afin d'accueillir les élèves en tout temps, lorsque le besoin s'en fait sentir (lieux de référence sécurisant, gestion de l'anxiété, poursuite des travaux hors-classe, réduction des surcharges sensorielles, temps de pause, ateliers thématiques...).
-----------------	---

Écoles secondaires *					
École	Secteur	Mandat régionaux	Classe TSA d'adaptation scolaire	Classe d'adaptation scolaire autre	Programme particulier
de la Courvilloise	Beauport			✓ (PIVOT, PACTE/DÉFIS(DPS) et CPC (3 niveaux))	
de la Seigneurie	Beauport			✓ (FMSS, FPT et CPC)	
Polyvalente de Charlesbourg	Charlesbourg		✓ (classe COM-TSA)	✓ (FMSS, CPC, PIVOT et Pré-DEP)	✓ (Service TSA)*
Joseph-Paquin	Charlesbourg	✓ (trouble sévère du langage, déficience auditive)		✓ (PACTE/DÉFIS et FPT)	
des Sentiers	Charlesbourg			✓ (CPC)	
Le Sommet	Haute-St-Charles			✓ (PIVOT, FMSS, FPT et CPC)	
du Mont-Ste-Anne	Haute-St-Charles			✓ (FMSS, FPT, PIVOT, Pré-DEP et CPC)	
Samuel-de-Champlain	Beauport			✓ (Pré-DEP)	

Lexique:

*Service TSA	Il s'agit d'un programme d'intégration pour élèves autistes en classes régulières. Une psychoéducatrice, une éducatrice spécialisée et une orthopédagogue sont présentes afin de faciliter l'intégration des douze élèves TSA participant au programme. Un local TSA a également été aménagé afin d'accueillir les élèves en tout temps, lorsque le besoin s'en fait sentir (lieux de référence sécurisant, gestion de l'anxiété, poursuite des travaux hors-classe, réduction des surcharges sensorielles, temps de pause, ateliers thématiques...).
--------------	---

\* Voir lexique des services d'enseignement en classes spécialisées à la page suivante (page 15).

Lexique des services d'enseignement en classes spécialisées :

<p>DPS : Développement personnel et social PACTE/DÉFIS</p>	<p>Le DPS vise le développement global de la personne, particulièrement au niveau du développement cognitif, de l'autonomie, de l'insertion sociale et de l'intégration socioprofessionnelle. Il vise les élèves de 13 à 21 ans, présentant des incapacités intellectuelles moyennes à sévères (programmes du MEESR : PACTE et DÉFIS).</p>
<p>FMSS : Formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé</p>	<p>Une formation d'un an est offerte aux jeunes de 15 à 18 ans qui, en raison de leurs difficultés d'apprentissage ou d'adaptation à l'école, présentent un retard important et qui, malgré les diverses mesures mises en place pour les soutenir dans leurs acquisitions pédagogiques, ne répondent pas aux attentes du premier cycle du secondaire. Cette formation permet à l'élève de poursuivre sa formation générale tout en se préparant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé.</p>
<p>FPT : Formation préparatoire au travail</p>	<p>Programme de trois ans qui permet aux élèves de poursuivre le plus possible ses apprentissages en formation générale (langue d'enseignement, langue seconde, mathématique, science et technologie, etc.). Ce programme comprend des stages en milieu de travail permettant de développement de compétences professionnelles essentielles à une insertion socioprofessionnelle réussie. Ce programme s'adresse aux élèves de 15 ans qui, au terme du premier cycle du secondaire, n'a pas complété les apprentissages du primaire en langue d'enseignement et en mathématique. La réussite de cette formation est sanctionnée par un certificat ministériel de formation préparatoire au travail.</p>
<p>CPC : Cheminement particulier continue</p>	<p>Pour qui ? 12-13-14 ans n'ayant pas les acquis de la fin du primaire. En CPC, l'élève progresse à son rythme dans un environnement sécurisant et motivant. Des situations d'apprentissage adaptées aux besoins, aux intérêts et au niveau des élèves favorisent leur cheminement scolaire. Ce programme comprend deux ou trois années de formation durant lesquelles les élèves sont amenés à compléter leurs apprentissages du primaire.</p>
<p>PIVOT</p>	<p>Pour qui ? 15 ans ou plus et n'ayant pas tous les acquis de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> secondaire en mathématique et français. En PIVOT, l'élève progresse à son rythme dans un environnement sécurisant et motivant. Des situations d'apprentissage adaptées aux besoins, aux intérêts et au niveau des élèves favorisent leur cheminement scolaire. Ajout de mathématique et français à la grille horaire.</p>
<p>Pré-DEP</p>	<p>Ce programme permet aux élèves de compléter leurs préalables en vue d'accéder à la formation professionnelle. De plus, il offre la possibilité d'effectuer des stages d'exploration et d'expérimentation de métiers spécialisés. Par l'encadrement offert, les élèves pourront développer et enrichir leurs champs d'intérêts professionnels, pourront développer des attitudes favorisant leur intégration éventuelle au marché du travail, tout en découvrant leurs qualités et leur potentiel.</p>

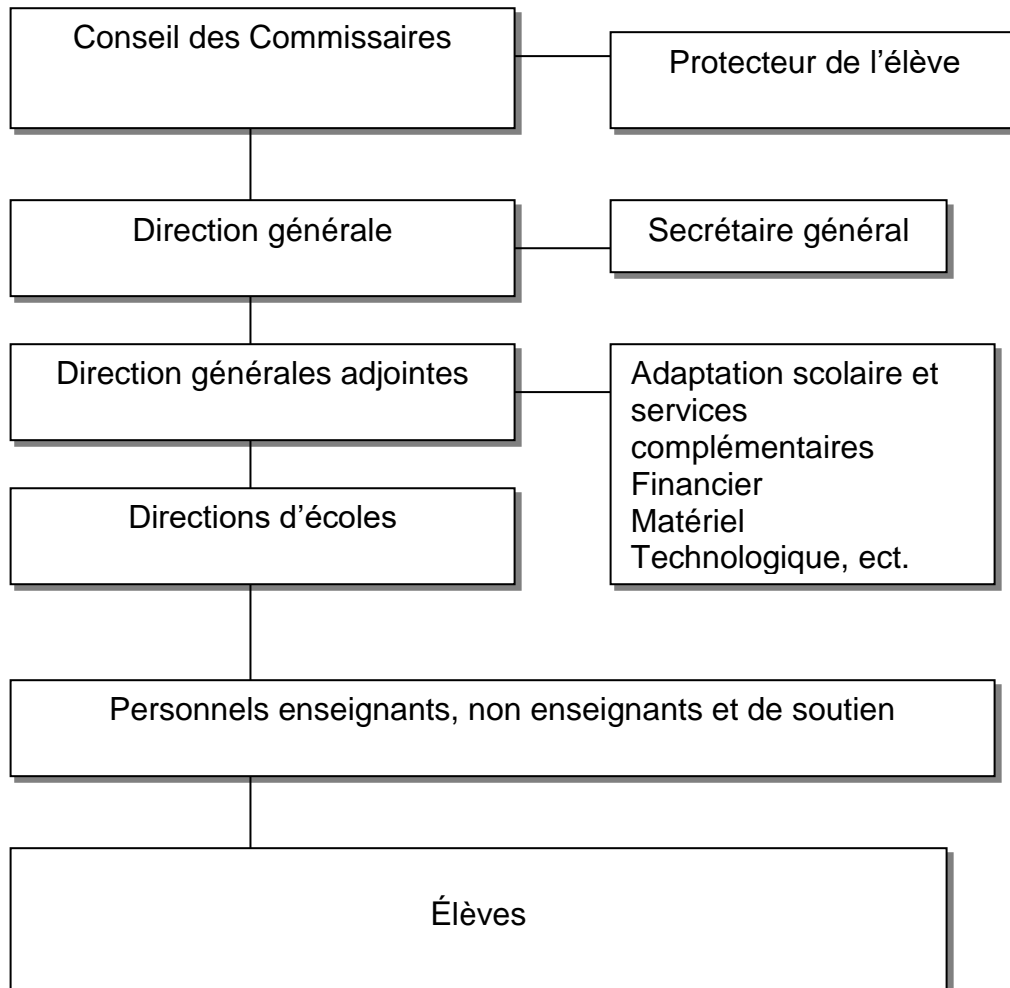
Commission scolaire de Portneuf					
310, rue de l'Église Donnacona (Québec), G3M 1Z8 418-285-2600 Site web : www.csportneuf.qc.ca			Service de l'adaptation scolaire 310, rue de l'Église Donnacona (Québec), G3M 1Z8 418-285-5111		
Écoles primaires					
École	Secteur	Mandat régionaux	Classe TSA d'adaptation scolaire	Classe d'adaptation scolaire autre	Programme particulier
Sainte-Marie	St-Marc-des-Carières	✓ (3 classes d'adaptation scolaire)			
du Perce-Neige	Pont-Rouge			✓ (2 classes langage)	
Écoles secondaires *					
École	Secteur	Mandat régionaux	Classe TSA d'adaptation scolaire	Classe d'adaptation scolaire autre	Programme particulier
Donnacona	Donnacona	✓ (PACTE/DÉFIS et Horizon (12-15 ans) / FPT (15-21 ans))			
Saint-Marc	St-Marc-des-Carières			✓ (1 classe adaptée)	

Lexique des services d'enseignement en classes spécialisées :

PACTE/DÉFIS	Les programmes PACTE et DÉFIS visent le développement global de la personne, particulièrement au niveau du développement cognitif, de l'autonomie, de l'insertion sociale et de l'intégration socioprofessionnelle. Ils s'adressent aux élèves de 13 à 21 ans, présentant des incapacités intellectuelles moyennes à sévères.
HORIZON (12-15 ans) FPT : Formation préparatoire au travail (15-21 ans)	Programme pour élèves présentant un trouble grave d'apprentissage avec ou sans handicap associé. Ce programme comprend des stages en milieu de travail permettant de développement de compétences professionnelles essentielles à une insertion socioprofessionnelle réussie. Ce programme s'adresse aux élèves n'ayant pas complété les apprentissages du primaire. La réussite de cette formation est sanctionnée par un certificat ministériel de formation préparatoire au travail.



Annexe 3  
Hiérarchie interne d'une commission scolaire



Annexe 4  
Exemple de lettre de plainte

Date

Nom XXXX

Instance concernée XXX

Adresse XXX

**Objet:            Plainte pour XXX (raison) dans le dossier de XXX (nom de la personne)**

---

Monsieur/Madame XXX,

Je vous fais parvenir cette lettre aujourd'hui pour porter à votre attention la situation problématique vécu par notre fils/fille XXX (nommer la personne concernée). Nous désirons par la présente porter plainte dans ce dossier.

La description détaillée de la situation problématique :

- A. Où : Dans quel établissement, pour quel service
- B. Quand : Le moment précis de l'incident, la date de la décision défavorable, la date du début du problème
- C. Qui : Les personnes impliquées dans l'incident ou le service
- D. Quoi : Que s'est-il passé ou que se passe-t-il encore (en ordre chronologique avec le plus de détails pertinents possibles, en incluant les démarches réalisées afin de régulariser la situation)

Pour résoudre cette situation, nous demandons que soient prises les actions suivantes :

1-XXX

2-XXX

3-XXX

En espérant une réponse prompte à cette lettre, je vous remercie de l'intérêt que vous porterez aux intérêts de XXX et vous prie, Madame/Monsieur XXX, d'accepter l'expression de mes sentiments distingués.

Nom et signature